

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 10  
Présents : 6  
Votants : 6

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mme Bernadette MENOILLARD

Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI,  
Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mmes Brigitte GUICHARDOT et Marion MAUFOUX  
Mrs Philippe BORDAS et Patrick LUSSIANA

Absents :

Date de convocation : 28/03/2018

Date d'affichage : 11/04/2018

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

**OBJET : APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste PELLEGRINI, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

**COMMUNE**

	<u>RÉSULTAT 2017</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2017</u>
FONCTIONNEMENT	+ 21 348.82 €	+ 75 466.21 €
INVESTISSEMENT	- 11 908.96 €	- 14 837.23 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9 439.86 €</b>	<b>+ 60 628.98 €</b>

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

	<u>RÉSULTAT 2017</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2017</u>
FONCTIONNEMENT	+ 5 855.00 €	+ 25 738.52 €
INVESTISSEMENT	+ 26 119.00 €	+ 4 962.38 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 31 974.00 €</b>	<b>+ 30 700.90 €</b>

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré et ne participe pas au vote, approuve par 5 voix pour et 0 voix contre, les comptes administratifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2017.

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

### **COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 21 348.82 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 54 117.39 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 75 466.21 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement (c/1068) : .....14 837.23 €
- solde disponible : .....60 628.98 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) : .....60 628.98 €

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 a généré un bénéfice de fonctionnement de 5 855,00 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 19 883.52 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 25 738.52 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement de l'exercice : .....0.00 €
- solde disponible : .....25 738.52 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) : .....25 738.52 €

## **OBJET : VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES**

A ce jour les taux des trois taxes sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,58 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 16,16 %

Monsieur le Maire propose que nous n'augmentions pas les taux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de garder les taux inchangés.

## **OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2018**

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section FONCTIONNEMENT : 138 341.98 €  
Section INVESTISSEMENT : 58 947.23 €

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018**

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Section EXPLOITATION : 44 915.52 €  
Section INVESTISSEMENT : 38 587.38 €

## **OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler pour un an à compter du 01 mai 2018, le contrat de travail de Dominique LUSSIANA, en qualité d'Adjoint Technique. Elle sera rémunérée sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale, indice brut 351, majoré 328, pour un horaire hebdomadaire de 2 heures.

## **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Donneurs de sang 50 Euros
- Association scléroses en plaque 80 Euros
- Association sportive 50 Euros
- Club Bellevue 50 Euros
- Téléthon AFM 80 Euros
- Croix Rouge Française (épicerie sociale) 80 Euros
- Foyer Socio Educatif 75 Euros

- France Alzheimer (Halte Répit Orgelet) 80 Euros
- Souvenir Français 50 Euros
- Entraide 50 Euros
- Les Restaurants du Cœur 80 Euros

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITIC DU SIDEC AU BÉNÉFICE DE SES COLLECTIVITÉS MEMBRES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le conseil syndical du SIDEC a adopté par une délibération en date du 27 janvier 2018, entre autres, un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition de son SITIC au profit de ses membres, un modèle d'avenant permettant aux collectivités déjà adhérentes de bénéficier de cette nouvelle convention et un modèle de délibération pour les collectivités déjà adhérentes au SITIC du SIDEC, mais qui souhaitent résilier les anciennes conventions conclues avec le syndicat mixte pour signer la nouvelle version modifiée.

Dans ce cadre rénové, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE**

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'un avancement de grade,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 8/35<sup>èmes</sup> à compter du 6 mai 2018 et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 8/35<sup>èmes</sup> à compter du 6 mai 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012, article 6411

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire